

## PV du Conseil plénier de l'EDPH du 10/07/2020

Présents : Yumiko Ohyama, Marie Michon, Anca Mihalache, Iris Douzant, Magali Bessone, Sophie Guérard de Latour, Pierre Wagner, Pierre-Marie-Morel, Géraldine Roux, Frédéric Fruteau de Laclos, Denis Forest.

Ont donné procuration : Chantal Jaquet, Philippe Büttgen.

### 1. Approbation du résultat du concours des contrats doctoraux 2020 (admis et liste complémentaire)

Le résultat est approuvé à l'unanimité des votants (15 candidatures, 9 retenues pour l'audition, 6 admis sur la liste principale).

### 2. Vote sur projet scientifique et demande d'aide à la publication.

Les deux demandes de financement parvenues à l'ED, d'une part pour une journée d'études (émanant de Jordan Messerlé et Louis Rouquayrol) et d'autre part pour une demande d'aide à la publication (émanant de Charles Bobant, pour un ouvrage d'esthétique), sont approuvées à l'unanimité.

### 3. Point budgétaire

Madame Ohyama expose la situation financière de l'ED. Suite à la crise sanitaire, le budget est réalisé à hauteur d'un montant très inférieur aux années précédentes (10 %) : en particulier, beaucoup de missions ont été annulées. Diverses questions sont posées sur ce qui est prévu pour le reste de l'année. Denis Forest annonce que l'Ed va pouvoir dans ce contexte équiper la salle des doctorants en matériel informatique, des dépenses qui seront engagées à l'automne. Il est aussi précisé que les demandes déjà approuvées n'auront pas à faire l'objet d'une seconde approbation lorsque l'événement a été repoussé à une date ultérieure.

### 4. Questions diverses

Le mobilier de l'ancienne salle des doctorants du centre PMF a été déménagé en juin dans la nouvelle salle du 13 rue du Four. La vocation de cette salle est

inchangée. Les modalités d'accès des doctorants à celle-ci seront précisées à la rentrée de septembre.

La question du retard de paiement des doctorants vacataires est abordée par les représentantes des doctorants.

En ce qui concerne la prolongation des contrats doctoraux accordés par l'ED, Denis Forest annonce que toutes les demandes des doctorants contractuels en troisième année ont été satisfaites au moins partiellement (3 demandes satisfaites à 100 %, 1 demande satisfaite à 50%). L'examen des demandes émanant de doctorants contractuels en deuxième année de contrat a été repoussée par l'université à l'année 2020/21.

Il est rappelé que la commission des thèses de l'ED s'est prononcée pour une réinscription inconditionnelle de tous les doctorants en 2020/21. La question d'une modification de la date limite des soutenances sans réinscription doit faire l'objet d'une décision de l'établissement.